

Octobre 2010

# L'info 578

Le syndicat des employées et employés professionnels-les et de bureau - Québec (CTC-FTQ)



## MOT DE LA PRÉSIDENTE

### Réorganisation administrative (article 7-1.05)

Les personnes représentantes du service des Ressources humaines nous ont présenté un projet de réorganisation administrative dans ce service, qui touchera différents secteurs dont la rémunération et la dotation. Des changements importants seront apportés dans l'organisation du travail et s'échelonnent sur l'année en cours, pour prendre effet au début de l'année scolaire 2011-2012. Nous avons rencontré les personnes touchées et plusieurs points seront à discuter avec l'employeur. Nous vous prions d'être compréhensifs envers vos collègues de travail qui auront une période d'adaptation à vivre. C'est un dossier à suivre...

### Horaire brisé

Nous avons constaté l'apparition de postes comportant des horaires brisés en adaptation scolaire (TES, PEH). Nous avons contesté l'interprétation de l'employeur à l'effet qu'il peut créer de tels postes dans un secteur autre que le secteur des services de garde.

### Climat de travail

Nous sommes très préoccupés par la détérioration du climat de travail dans plusieurs milieux de travail. La réduction des heures de travail, la précarité des emplois, l'imposition de nouvelles mesures ont provoqué des tensions, des périodes de stress intense et de l'insécurité, rien de bien rassurant en cette ère de départ à la retraite. Nous vous rappelons que nous avons un programme d'aide aux membres. Le réseau des déléguées et délégués sociaux est un service qui procure écoute, accompagnement et référence, il est gratuit et confidentiel. Il vous suffit de composer le numéro de téléphone 514 578-0132.

### Erratum

Une erreur s'est glissée dans le dernier numéro de L'info 578 de septembre 2010. Nous avons rapporté le départ massif des éducatrices dans 2 services de garde. Après vérification, l'école Du Tournesol n'était pas concernée par cette information. Nous nous excusons pour tout inconvenient qu'aurait produit cette information erronée.

*Sisèle Dupuis*

Présidente, SEPB-Québec, section locale 578



## ENTENTE DE PRINCIPE



Le SEPB-Québec a conclu une entente de principe sur les clauses sectorielles de la convention collective avec le comité patronal de négociation des Commissions scolaires francophones (CPNCF), le 25 juin 2010. Cette entente s'ajoute à celles du règlement monétaire et du régime de pension qui sont intervenues à la table centrale, en juin dernier.

Vous serez invités à vous prononcer, prochainement, en assemblée générale spéciale, au sujet de ces ententes. Un avis de convocation pour cette assemblée arrivera dans les milieux de travail dès que le contenu des ententes de principe aura été expliqué clairement et adopté au CNSS (Conseil national du secteur scolaire).

Il est primordial, pour nous, de pouvoir vous communiquer une information claire et précise sur des clauses de la convention collective. À l'issue de cette assemblée générale spéciale, vous serez appelés à voter sur les ententes de principe qui vous auront été présentées.

*Jean-François Labonté*

2<sup>e</sup> Vice-président SEPB-Québec, section locale 578

## PRENDRE EN MAIN SA RETRAITE

Vous êtes à 5 ans ou moins de votre retraite? Nous avons le plaisir de donner à nouveau une formation *Prendre en main sa retraite* qui se tiendra en mars 2011. Voici l'horaire de cette formation. Après, veuillez noter que cette formation se donne un mercredi soir et deux samedis (durée : 16 heures). Les conjoints sont invités. Si vous êtes intéressés, veuillez compléter le formulaire d'inscription ci-joint et le faire parvenir à Lise Audet soit par courriel au [sepb578@videotron.ca](mailto:sepb578@videotron.ca) ou par télécopieur au (450) 550-6577 le plus rapidement possible. Lise Audet et Louis-Georges Frenette auront le plaisir de donner cette formation.

### Le mercredi 16 mars 2011

Centre de développement professionnel  
5885 rue Auteuil  
Salle des Sapins (rez-de-chaussée)  
Brossard

Horaire :  
19 h 00 (début de la formation)  
20 h 15 (pause)  
22 h 00 (fin de la formation)

### Le samedi 26 mars 2011

Centre de développement professionnel  
9 h 00 (début de la formation, muffins et café seront servis)  
10 h 30 (pause)  
12 h 00 (dîner, un buffet sera servi sur place)  
13 h 00 (reprise de la formation)  
16 h 30 (fin de la formation)

### Le samedi 19 mars 2011

Centre de développement professionnel  
Horaire :  
9 h 00 (début de la formation, muffins et café seront servis)  
10 h 30 (pause)  
12 h 00 (dîner, un buffet sera servi sur place)  
13 h 00 (reprise de la formation)  
16 h 30 (fin de la formation)



**Au plaisir!**

*Lise Audet*  
1<sup>re</sup> Vice-présidente  
SEPB- Québec,  
section locale 578

## FORMULAIRE D'INSCRIPTION

Je désire suivre cette formation :

Votre nom : \_\_\_\_\_

Nom de votre conjoint(e) : \_\_\_\_\_

École, centre ou service : \_\_\_\_\_



SEPB-Québec, section locale 578, Tel. : (450) 550-6578, Fax. : (450) 550-6577, 5885 Auteuil, Brossard, J4Z 3P9, bureau 168, courriel : [sepb578@videotron.ca](mailto:sepb578@videotron.ca)



# REER

Eh! oui! Nous sommes déjà rendus à l'automne. C'est peut-être le moment de penser à contribuer à un REER. Alors, votre syndicat vous en propose un qui est très intéressant. Un REER du Fonds de solidarité FTQ. Vous pouvez adhérer au Fonds de solidarité en ayant la retenue sur le salaire.

Ce REER vous permet d'économiser presque deux fois plus d'impôt qu'un REER conventionnel, par le biais de la participation à un fonds de travailleurs, tel que reconnu par le ministère du Revenu provincial et fédéral. Le REER du Fonds de solidarité FTQ contribue à créer et à maintenir des emplois au Québec et c'est un investissement solide dont vous vous félicitez le moment venu. Si vous désirez plus de renseignements, vous pouvez communiquer avec vos responsables locaux (RL) pour la section locale 578, Lise Audet au (450) 550-6578 ou Jean-François Labonté au (450) 550-6578.

*Lise Audet*

*1<sup>re</sup> Vice-présidente, SEPB-Québec, section locale 578  
Responsable locale pour le Fonds de solidarité FTQ*



## Révision de votre ancienneté

La Commission doit également, selon l'article 8-1.00 (page 116) de la convention collective, produire la liste d'ancienneté avant le 30 septembre de chaque année. Cette liste d'ancienneté est calculée en date du 30 juin 2010. De plus, cette liste d'ancienneté doit être affichée dans chaque lieu de travail. Toute personne salariée à l'emploi de la Commission doit voir son nom apparaître sur cette liste, à moins qu'elle n'ait commencé à travailler à la Commission après le 30 juin de l'année de référence. Il est donc d'une extrême importance de vérifier si les informations qui y apparaissent sont exactes. Même le temps travaillé comme personne salariée temporaire doit être comptabilisé pour votre ancienneté. Il est à noter que cette liste d'ancienneté deviendra officielle 45 jours après sa réception par le syndicat. Comme cette liste devient la base de calcul pour votre ancienneté pour l'année qui suit, si vous constatez une erreur dans le calcul de votre ancienneté, vous pouvez demander une révision en invoquant les motifs qui vous laissent croire que le calcul est inexact. Votre demande doit être faite le plus tôt possible, afin que la Commission puisse vous répondre et que votre syndicat puisse déposer un grief en cas de litige. Cette demande de révision doit être adressée à Monsieur Martin Leclerc coordonnateur au service des Ressources humaines. Il est important de garder une preuve de confirmation de votre envoi, soit celle du télécopieur. Si vous vous présentez à la Commission scolaire, vous devez garder une deuxième copie estampillée avec la date et le logo de la Commission scolaire faisant preuve de réception. Il est tout aussi important de nous transmettre une copie de votre demande afin de la joindre à votre dossier. Une lettre type est mise à votre disposition sur le site du SEPB-QUÉBEC, onglet *Nos sections locales*, cliquez sur *Section locale 578*, section *Liste d'ancienneté*, *Demande de révision de mon ancienneté*. Vous pouvez aussi consulter la liste d'ancienneté sur *Liste d'ancienneté du 30 juin 2010*.

**Jean-François Labonté**

2<sup>e</sup> Vice-président, SEPB-Québec, section locale 578

### Courrier recommandé

Le \_\_\_\_\_  
Commission scolaire Marie-Victorin  
Service des Ressources humaines  
a/s de Monsieur Martin Leclerc  
13 rue Saint-Laurent Est  
Longueuil (Québec)  
J4H 4B7

### **Objet : Demande de révision de mon ancienneté.**

Monsieur,

Suite à l'affichage de la liste d'ancienneté calculée au 30 juin 2010, je vous demande, par la présente, une révision du calcul de mon ancienneté pour les années durant lesquelles j'ai travaillé et j'apprécierais recevoir des précisions. Cette demande est motivée par (vous devez indiquer les motifs) :

Nom :  
Adresse :  
Numéro de matricule :  
Téléphone :

Je vous prie de recevoir, Monsieur, mes meilleures salutations.

Signature

c.c.: Gisèle Dupuis, Présidente, SEPB-Québec, section locale 578, Fax. : (450) 550-6577, 5885 Auteuil, bureau 1, Brossard, J4Z 3P9